

11/12/2022

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de VILLIEU-LOYES-MOLLON

Membres afférents au Conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la délibération : 25
Date d'envoi de la convocation : 09/12/2022

L'An deux mille vingt-deux et le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric BEAUFORT, Maire.

Membres présents :

Mesdames Annie BERLAND, Sylvie BLANCHARD, Roselyne BURON, Frédérique CHRISTIN, Valérie MARZOLLA, Paméla NESTEROVITCH, Nicole QUINTANA.

Messieurs Alain BENGUIGUI, Sébastien BOUSSELIN, Michel BOZZACO COLONA, Rémy BRUNETTI, Michel COLLET, Philippe DORKEL, Alain GONARD, Bernard GUERS, Bruno PICHAT, Olivier RIGAUD.

Membres absents excusés :

Madame Christine CASTEUR qui donne son pouvoir à Alain GONARD
Madame Marie DOMINGUEZ qui donne son pouvoir à Monsieur Eric BEAUFORT
Madame Hélène JOSSERAND qui donne son pouvoir à Monsieur Michel BOZZACO COLONA
Madame Joëlle KRUCHTEN qui donne son pouvoir à Madame Valérie MARZOLLA
Madame Florence LA ROSA qui donne son pouvoir à Madame Paméla NESTEROVITCH
Monsieur Jean-Marc MAZAT qui donne son pouvoir à Monsieur Bruno PICHAT
Monsieur Guillaume LARDON qui donne son pouvoir à Madame Frédérique CHRISTIN
Madame Rita ERIGONI
Monsieur Serge THEBAULT

Secrétaire de séance : Madame Roselyne BURON

Objet : FINANCES – Vote des tarifs de location des concessions et des emplacements d'urnes pour l'année 2023

Comme chaque année, il est nécessaire d'actualiser les tarifs de location des concessions et des emplacements d'urnes pour l'année suivante.

La commission des Finances réunie le 08 décembre 2022 a proposé d'augmenter les montants présentés dans le tableau ci-après.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De valider les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023 tels que proposés par la commission des cimetières et joints ci-après

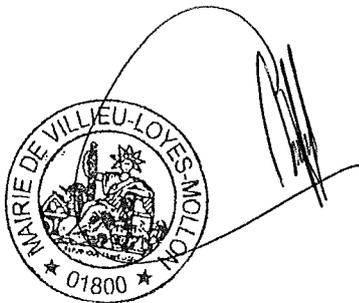
Accusé de réception en préfecture
001-210104501-20221216-DE_11_12_2022-DE
Date de télétransmission : 23/12/2022
Date de réception préfecture : 23/12/2022

11/12/2022

Voix pour : 25
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le maire,



Tarifs 2023

CONCESSIONS CIMETIERES	
Concessions simples	
15 ans	296,80
30 ans	424,00
Concessions doubles	
15 ans	593,60
30 ans	848,00
Ancien Columbarium	
15 ans 1 urne	255,46
15 ans 2 urnes	510,92
30 ans 1 urne	364,64
30 ans 2 urnes	730,34
Nouveaux Columbarium	
15 ans 3 urnes	766,38
30 ans 3 urnes	1 094,98
Cavernes	
15 ans 4 urnes	667,80
30 ans 4 urnes	954,00